

Session 1: Panel de Haut-Niveau sur l'élargissement des voies de migration régulière et la réduction de la migration irrégulière

Note de contexte

Introduction

La première session offrira un espace de discussion sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM), en particulier concernant l'objectif 5 : Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples. La session présente également un large éventail de voies d'accès à la migration régulière et leurs interactions à travers les objectifs du Pacte mondial, y compris : 2. Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine, 4. Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats, 7. S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire, 11. Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée ; 12. Veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoires pour assurer des contrôles, des évaluations et une orientation appropriés; 18. Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences; et 21. Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable.

Le document final de l'Examen Régional 2020 dans la région arabe¹ a recommandé aux États et aux parties prenantes : i) d'accroître la disponibilité et la flexibilité des voies de migration régulière pour les hommes, les femmes et les enfants en adoptant diverses mesures, notamment des accords bilatéraux, des procédures d'entrée transparentes et des programmes de pré-départ pour guider les migrants avant qu'ils ne quittent leur pays d'origine, tout au long de leur voie migratoire pendant qu'ils se déplacent dans les pays de transit, et après leur arrivée dans leur pays de destination ; ii) accélérer l'adoption de politiques migratoires nationales et régionales et combler le fossé entre l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ; et iii) renforcer l'action nationale et régionale pour s'attaquer aux facteurs négatifs et structurels qui obligent les hommes, les femmes, les enfants et les jeunes à quitter leur communauté et leur pays et à recourir à des voies de migration dangereuses et irrégulières.

Dans le contexte de l'évolution des schémas migratoires, les États arabes ont connu des changements dynamiques ces dernières années. Il y a eu une augmentation des migrations le long des routes traditionnelles, avec des flux importants de migrants engagés dans la migration de travail. Dans le même temps, de nouveaux défis sont apparus en raison des traversées irrégulières, les migrants empruntant des itinéraires périlleux et dangereux. Les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), ainsi que la Jordanie et le Liban, sont les principales destinations des travailleurs migrants de la région et d'ailleurs, en particulier ceux originaires d'Asie-Pacifique et, de plus en plus, d'Afrique. Parallèlement, les pays d'Afrique du Nord connaissent d'importants mouvements migratoires mixtes, servant non seulement de destinations, mais aussi de points d'origine et de transit pour les migrants se dirigeant vers l'Europe. Alors qu'une grande partie des migrations s'effectue par des voies régulières et peut profiter aux pays d'origine et de destination si elle est régie par une approche fondée sur les droits, les niveaux élevés de chômage, le manque

¹ https://migrationnetwork.un.org/system/files/docs/gcm-regionalreview-outcomedocument-en-final_clean_01mar22.pdf

d'analyse du marché du travail, l'inadéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre ainsi que la mauvaise qualité des emplois dans les États arabes conduisent de nombreuses personnes à considérer la migration comme le seul moyen de s'assurer une situation de vie décente. Les impacts actuels du changement climatique sont également susceptibles d'accroître les pressions en faveur de la migration comme moyen de s'adapter aux effets négatifs de l'environnement.

Cette note d'information fournit des exemples de progrès et de défis dans la collaboration nationale, régionale, sous-régionale et intrarégionale en vue de la mise en œuvre du PMM par les États arabes. Les résultats présentés s'appuient sur les contributions du Réseau Régional des Nations Unies sur les migrations et de son Groupe consultatif des parties prenantes, des consultations thématiques avec les parties prenantes, des réunions des pays Champions, des discussions du PMM et d'autres pratiques et informations disponibles sur le portail du Réseau des migrations.

Résumé des progrès

Pour s'attaquer à la migration irrégulière, il faut atténuer divers facteurs, notamment la pauvreté, le chômage et les inégalités entre les sexes, afin que la migration soit un choix. Plusieurs États arabes ont aligné leurs plans de développement nationaux sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030. Par exemple, la Vision 2030 des Émirats arabes unis, la Vision 2030 de l'Arabie saoudite et la Vision nationale 2030 du Qatar mettent l'accent sur la diversification économique et la durabilité. De même, le plan de croissance économique 2025 de la Jordanie, la stratégie de développement durable de l'Égypte (Egypt Vision 2030), la stratégie nationale de développement durable du Maroc et les plans de développement quinquennaux (2023-2025) de la Tunisie, entre autres, traitent tous de l'inclusion sociale, de la réduction de la pauvreté, de la réduction des inégalités et de la préservation de l'environnement, conformément aux ODD.

Outre ces stratégies de développement, il est essentiel de reconnaître le rôle critique du retour, de la réintégration et des voies complémentaires, telles que le Programme d'assistance familiale (PAF), dans la réduction de la migration irrégulière en fournissant des voies structurées et de soutien aux migrants. Des programmes de retour et de réintégration efficaces garantissent que les migrants de retour bénéficient d'un soutien adéquat dans leur pays d'origine, les aidant à se réintégrer dans l'économie et la société locales. Ce soutien peut comprendre une formation professionnelle, une aide financière et un soutien psychosocial, réduisant ainsi la probabilité d'une nouvelle migration due à la nécessité économique. Ces voies favorisent la protection et le bien-être des migrants en veillant à ce qu'ils puissent migrer en toute sécurité et légalité, en préservant l'unité et la stabilité de la famille. Dans le contexte de la réduction de la migration irrégulière, ces voies offrent des alternatives viables aux migrants, en veillant à ce qu'ils n'aient pas recours à des moyens dangereux et illégaux pour atteindre leur destination. En offrant un soutien complet et des options légales, ces voies contribuent à un processus de migration plus humain et plus ordonné, s'alignant sur les objectifs du PMM.

Les voies régulières comprennent les politiques, les cadres législatifs et les mécanismes qui permettent une mobilité sûre, ordonnée et régulière. Le PMM fournit un cadre pour élargir et diversifier les options et les voies de migration régulière, en facilitant la mobilité de la main-d'œuvre et le travail décent, en reflétant les réalités du marché du travail, en optimisant les possibilités d'éducation, en faisant respecter les droits de la famille et en soutenant les migrants vulnérables. Ces voies peuvent inclure la mobilité de la main-d'œuvre basée sur les compétences ainsi que des itinéraires alternatifs pour les migrants vulnérables.

Les accords bilatéraux de migration de main-d'œuvre fondés sur les droits ainsi que les partenariats pour la mobilité des compétences sont essentiels pour faciliter la migration régulière et protéger les droits des travailleurs migrants. L'expérience montre que pour protéger les droits des travailleurs migrants et garantir des conditions de travail décentes, les accords bilatéraux doivent fixer des objectifs précis alignés sur les normes internationales et être complétés par des mesures supplémentaires. Ces accords doivent couvrir l'ensemble du processus de migration de main-d'œuvre, depuis les critères d'admission et les procédures de recrutement jusqu'à la reconnaissance des compétences, la protection sociale, l'intégration, le retour et la réintégration. Ils peuvent également favoriser la coopération et le dialogue entre les pays, en promouvant les droits de l'homme et le bien-être des travailleurs migrants. Par exemple, les pays du CCG et la Jordanie ont signé plusieurs accords bilatéraux sur le travail et des protocoles d'accords avec des pays asiatiques comptant un grand nombre de travailleurs migrants. Ces accords traitent souvent des processus de recrutement et d'immigration, établissent des contrats de travail types, exigent des employeurs qu'ils versent les salaires sur des comptes bancaires et décrivent les procédures de recours juridique. En outre, l'accord bilatéral sur le travail conclu entre le Maroc et l'Espagne permet aux femmes de travailler de manière saisonnière dans l'agriculture et de rentrer chez elles en ayant amélioré leurs compétences et leur situation financière. Un autre exemple est l'accord de la Tunisie avec la France, qui comprend un partenariat pour l'emploi de plus de 6 000 travailleurs. La Tunisie a également conclu des accords avec le Portugal et l'Allemagne pour protéger les droits et la sécurité sociale des travailleurs migrants. L'Égypte a conclu des accords bilatéraux de travail avec 20 pays, dont 17 pays arabes, et a mis en place des bureaux de représentation du travail dans des pays comptant une importante population de migrants, tels que l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et l'Italie, afin de fournir un soutien supplémentaire.

Les parcours professionnels fondés sur les compétences peuvent renforcer le capital humain dans les pays d'origine et combler le déficit de compétences entre les pays en facilitant la circulation des travailleurs qualifiés là où ils sont le plus nécessaires, tout en offrant aux travailleurs locaux la possibilité de développer leurs compétences. Les partenariats pour la mobilité des compétences favorisent le développement des compétences demandées par tous les travailleurs, en reliant les pays d'origine et de destination et en soutenant le développement mutuel par le transfert de connaissances, de compétences, d'innovations et de technologies. Par exemple, la région a un grand potentiel pour tirer parti de la migration comme stratégie d'adaptation au climat en s'appuyant sur les partenariats de mobilité des compétences existants et les accords bilatéraux de travail avec les pays de destination. L'exploration des partenariats de mobilité des compétences dans les secteurs d'emplois verts a un grand potentiel pour bénéficier à la transition verte à la fois dans les pays d'origine et de destination. En effet, la transition verte devrait créer 30 millions d'emplois dans le seul secteur des énergies renouvelables à l'échelle mondiale, alors que de nombreuses grandes économies risquent d'être confrontées à une pénurie de main-d'œuvre pour répondre à la demande. La migration de la main-d'œuvre peut en effet contribuer à combler les lacunes du marché du travail dans les pays de destination. Toutefois, il est tout aussi important de veiller à ce que cela ne conduise pas à priver les pays d'origine des ressources humaines clés nécessaires à leur propre transition juste, conformément à l'esprit du chantier de la transition juste de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.²

Au milieu de cette dynamique complexe, les communautés de la diaspora apparaissent comme des alliés cruciaux pour relever les défis liés aux voies de migration régulières et aux marchés du

² Ce fut l'un des sujets clés de la discussion sur le GCM organisée en octobre 2023 par le Réseau régional des Nations Unies sur le changement climatique, le GCM et l'Accord de Paris.
https://migrationnetwork.un.org/system/files/docs/%28French%29%20GCM%20Talks%20Report_CLEAN_FINAL.pdf

travail. En tant que catalyseur stratégique, elles agissent comme des ponts solides entre les sociétés, renforçant les liens, encourageant les partenariats et mobilisant les ressources pour soutenir les communautés de migrants. Les diasporas jouent un rôle essentiel à toutes les étapes de la migration, qu'il s'agisse d'offrir des conseils et de l'inspiration avant la migration ou d'aider à l'intégration pendant la phase d'admission. En établissant des liens avec les communautés de migrants, en favorisant la prise de décisions éclairées et en assurant une représentation diversifiée, les diasporas luttent contre la xénophobie et se font les championnes du développement et de l'expansion des voies de migration régulière, contribuant ainsi activement à leurs pays d'accueil et à l'avancement de politiques migratoires inclusives.

Questions directrices

- Les voies régulières d'admission, notamment par le biais d'accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux sur la mobilité de la main-d'œuvre, ont-elles permis de mieux répondre aux besoins des entreprises et du marché du travail ?
- Quels sont les exemples de collaboration et d'initiatives bilatérales, régionales et multilatérales multipartites efficaces qui ont permis d'améliorer le développement et la reconnaissance des compétences, la protection et l'inclusion des travailleurs migrants ?
- Quels sont les exemples de collaboration et d'initiatives bilatérales, régionales et multilatérales multipartites efficaces qui ont contribué à la réduction de la migration irrégulière ?
- Quelles sont les conditions favorables qui ont particulièrement amélioré la protection des travailleurs migrants ? (Par exemple, des systèmes intelligents de visas/permis de travail, un recrutement équitable, la garantie d'un travail décent, y compris des protections des travailleurs, des protections sociales, et des lois et programmes en faveur des travailleuses migrantes et des travailleurs domestiques, ainsi que des possibilités de transférabilité des compétences, etc.)
- Quels sont les obstacles, les défis et les meilleures pratiques liés à l'identification, au traitement des visas visant à faciliter l'établissement de parcours réguliers supplémentaires ?
- Face aux effets croissants du changement climatique dans la région, comment les partenariats pour la mobilité des compétences et les accords bilatéraux sur l'emploi peuvent-ils contribuer à accélérer la transition écologique dans les pays de destination et d'origine ?
- Comment les pays d'origine pourraient-ils tirer parti des possibilités d'emplois verts créées dans le cadre des processus de transition juste des pays de destination comme options d'adaptation possibles pour les personnes touchées par le changement climatique, tout en évitant de se priver des ressources humaines essentielles nécessaires à leur propre transition juste ?
- Comment les communautés de la diaspora peuvent-elles tirer parti de leurs talents uniques et de leur position pour relever ensemble les défis liés aux voies d'immigration régulières et aux marchés du travail, en optimisant leur impact et leur efficacité ?